



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### professions sociales

Question écrite n° 112164

#### Texte de la question

Mme Jacqueline Farreyrol interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la question des évolutions statutaires des travailleurs sociaux. De nombreux diplômes d'État (assistant de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, conseillers en économie sociale et familiale) sanctionnent trois années d'études dans l'enseignement supérieur. Or les travailleurs sociaux sont classés en catégorie B et avec niveau bac + 2 alors que, selon les exigences européennes du processus de Bologne que la France a ratifié, ils devraient être rattachés à la catégorie A et du niveau licence (bac + 3). Ainsi, de nombreux travailleurs sociaux expriment leur souhait de se voir reconnaître ce niveau bac + 3 et l'accès à la catégorie A ce qui permettrait, au-delà de l'accès à la mobilité dans l'espace européen, d'envisager des poursuites d'études et des perspectives de carrière plus valorisante au sein de la fonction publique. En conséquence, elle souhaite connaître les mesures envisagées afin de se conformer aux normes européennes et de répondre aux légitimes attentes de ces travailleurs.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Farreyrol](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112164

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Fonction publique

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6725

**Question retirée le :** 4 octobre 2011 (Fin de mandat)